

## MÉMORIAL POUR UN ÉTUDIANT ÉTRANGER SUR L'AFFICHAGE D'UN COMPTE DE MIGRATION

Tous les étudiants étrangers arrivés en Fédération de Russie pour étudier au MSTU STANKIN doivent arriver au Centre de coopération internationale (bureau 0114) **au plus tard le jour ouvrable suivant après avoir traversé la frontière de la Fédération de Russie** pour remplir tous les documents nécessaires et s'inscrire pour la migration.

Pour les étudiants étrangers vivant dans un dortoir universitaire, l'enregistrement de la migration est effectué par les employés du Centre de coopération internationale de l'Université.

Les étudiants étrangers qui ne vivent pas dans un dortoir universitaire doivent s'inscrire indépendamment pour la migration sur le lieu de résidence effective sur la base d'un ensemble de documents établis par le personnel du Centre pour la coopération internationale.

**UN CITOYEN ÉTRANGER EST OBLIGÉ D'EXÉCUTER LA DÉCLARATION POUR LE COMPTE DE MIGRATION À CHAQUE FOIS LORSQU'IL PASSERA LA FRONTIÈRE DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE OU SE RENDRA DANS UNE AUTRE VILLE DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE !!!**

### PROCÉDURE DE DÉCLARATION SUR LE COMPTE DE MIGRATION

#### Enregistrement initial pour l'enregistrement de la migration

Un étudiant étranger arrivant en Fédération de Russie doit se présenter au Centre de coopération internationale (bureau 0114) et fournir le dossier suivant:

- Le passeport original et une copie de TOUTES les pages du passeport, qu'il y ait des marques des services de contrôle aux frontières sur eux (une copie)
- Original et copie de la carte de migration (une copie)
- Permis de séjour temporaire (RVP), permis de séjour (permis de séjour) en Fédération de Russie, permis de travail (le cas échéant) et copies de ces documents (une copie)
- La partie détachable du formulaire de notification d'inscription à la migration (s'il existe une inscription de migration valide dans un autre lieu de séjour avant l'arrivée à l'université) et une copie du document (une copie).

Si un étudiant étranger vit dans un hôtel ou une auberge, l'inscription pour l'immigration est effectuée par l'administration de l'hôtel ou de l'auberge dans un délai d'un jour à compter de la date d'enregistrement.

Dans le cas où un étudiant étranger vit dans l'appartement de parents ou loue un logement de manière indépendante, l'enregistrement de la migration est effectué par une personne - le propriétaire du logement - dans les 7 (sept) jours ouvrables à compter de l'entrée sur le territoire de la Fédération de Russie ou de l'installation d'un citoyen étranger dans ce logement .

Pour recevoir la demande, qui est requise pour l'inscription au registre des migrants dans un lieu de résidence en dehors du dortoir universitaire, un étudiant étranger doit s'adresser au Centre de coopération internationale.

Vous devez avoir, en plus de l'ensemble principal de documents, une demande d'enregistrement de la demande d'enregistrement avec l'enregistrement de migration (annexe n ° 1)

**Après avoir demandé l'enregistrement de la migration au lieu de résidence actuel, un étudiant étranger doit fournir au Centre de coopération internationale (bureau 0114) une copie de la partie détachable de la notification d'inscription pour l'enregistrement de la migration.**

Lors de la demande d'enregistrement de migration, un étudiant étranger doit se familiariser avec les documents réglementaires suivants de la Fédération de Russie:

- Loi fédérale du 25 juillet 2002 n ° 115-FZ «sur le statut juridique des citoyens étrangers»;

- Loi fédérale du 18 juillet 2006 n ° 109-ФЗ «sur l'enregistrement des migrants et des apatrides dans la Fédération de Russie».

Concernant la mise en place de l'enregistrement des migrations, vous devez contacter le Centre de Coopération Internationale **par téléphone au +7 (499) 973-39-66** ou en personne au bureau 0114 selon l'horaire:

Lundi

Mercredi 10.00h-16.30h.

Vendredi